

## COMPTE RENDU DE RÉUNION – Relevé des échanges

Type de Réunion	Comité de Pilotage – Site Natura 2000 FR7301631 « Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou » - sous-territoire « Vallée du Viaur »
Date / Lieu	2 décembre 2025 – Salle des fêtes de Saint-André-de-Najac
Rédacteur	T.BARTET – EPAGE Viaur
Validation	K.LACAM – EPAGE Viaur
Ordre du Jour	Rappel sur l'évolution en matière d'animation du site FR7301631 Présentation du sous-territoire « Vallée du Viaur » Bilan des actions sur la période 2025 (par habitat) Programmation 2026 Information au COPIL Conclusions et questions diverses

Nom, Prénom	Structure
BARTET Tiphanie	Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du Viaur
BARTHES David	Région Occitanie
BRIAND Mathilde	Communauté de communes Carmausin-Ségala
BRIANE Gérard	CSRPN / Association Mycologique et Botanique de l'Aveyron
CHARLOT Baptiste	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie
CHARPIAT Nathalie	Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron
CROS Emmanuel	Commune de Laguérie / Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne
DEBAR Serge	Commune de Bor-et-Bar
DECAUX Clément	Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du Viaur
DEGA Christophe	Commune de Saint-André-de-Najac
DOMENECH Joseph	Commune de Lédergues
ESPIE Gabriel	Commune de Camjac
FURMANIK Sylviane	Direction Départementale des Territoires du Tarn
GAUBERT Edith	Commune de Centrès
IZARD Alexandre	Agence de l'Eau Adour Garonne
JAVOUREZ Annick	PETR Centre Ouest Aveyron
JUSTAMOND Jean-Paul	Comité InterDépartemental de Canoë Kayak Aveyron Lozère
LACOMBE Jacques	Commune de Camjac
LE PORT Guillaume	Office Français de la Biodiversité – SD12
MERLET Cécile	Conseil Départemental de l'Aveyron
MOLINIE Sandrine	PETR Centre Ouest Aveyron
PENIGOT William	Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn
PUECH Frédéric	Conseil Départemental du Tarn
VERNHES Nadine	Commune de Centrès
ZWEERUS Katja	Commune de Saint-Christophe

### Excusé(e)s :

- Yves REGOURD, Président de l'EPAGE Viaur
- Karine LACAM, Directrice de l'EPAGE Viaur
- Arbres Haies Paysages d'Aveyron
- Arbres Haies Paysages du Tarn-et-Garonne
- Chambre d'Agriculture du Tarn

# EPAGE du bassin *Viaur*

- Communes de Naucelle, Tayrac
- Communauté de communes Ouest Aveyron Communauté
- Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Aveyron
- Direction Départementale des Territoires de Tarn-et-Garonne
- EDF Production Transport GEH Tarn Agout
- Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn-et-Garonne
- Fédération du Tarn pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
- Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) Occitanie – antenne Aveyron
- Office Pour les Insectes et leur Environnement
- Office Français de la Biodiversité – SD82
- Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UADP) Tarn-et-Garonne
- Rural Concept

## Absent(e)s

- Préfectures de l'Aveyron, du Tarn et du Tarn-et-Garonne
- DREAL Occitanie
- Directions Départementales de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Personnes de l'Aveyron, du Tarn et du Tarn-et-Garonne
- Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine de l'Aveyron et du Tarn
- Réseau de Transport et d'Électricité
- CNPF Occitanie
- Office Français de la Biodiversité du Tarn
- Communes de Cabanès, Calmont, Camboulazet, Cassagnes-Bégonhès, Castelmary, Comps-La-Grand-Ville, Crespin, Flavin, Lescure-Jaoul, Lunac, Pont-de-Salars, Quins, Saint-Just-sur-Viaur, Sainte-Juliette-sur-Viaur, La-Salvetat-Peyralès, Sauveterre-de-Rouergue, Tauriac de Naucelle, Trémouilles, Jouqueviel, Mirandol-Bourgnounac, Montirat, Pampelonne, Tanus, Saint-Martin-Laguépie
- Communautés de communes Aveyron Bas Ségala Viaur, Pays Ségali, Cordais et du Causse, Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, Réquistanais, Pays de Salars
- PETR Midi-Quercy, Albigeois Bastides
- Chambres d'Agriculture de l'Aveyron, du Tarn-et-Garonne
- Syndicat Forestier du Tarn
- FRANSYLVIA Occitanie
- Fédérations Départementales des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Aveyron, du Tarn et du Tarn-et-Garonne
- Jeunes Agriculteurs de l'Aveyron, du Tarn et du Tarn-et-Garonne
- Confédérations Paysannes de l'Aveyron, du Tarn et du Tarn-et-Garonne
- MODEF Occitanie
- Syndicats de la Propriété Privée Rurale de l'Aveyron, du Tarn et du Tarn-et-Garonne
- Syndicat France Hydro Électricité
- Syndicat Électricité Autonome de France
- Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
- Comités Départementaux du Tourisme de l'Aveyron, du Tarn et du Tarn-et-Garonne
- Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron
- Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de l'Aveyron et du Tarn-et-Garonne
- Société Tarnaise de Sciences Naturelles
- Société de Sciences Naturelles du Tarn-et-Garonne
- Comités Départementaux de Randonnée Pédestre du Tarn et du Tarn-et-Garonne
- Comités Départementaux de Spéléologie de l'Aveyron, du Tarn et du Tarn-et-Garonne
- Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement du Rouergue, Quercy-Garonne et des Pays Tarnais
- France Nature Environnement Occitanie, du Tarn, du Tarn-et-Garonne
- Arbres Haies Paysages Tarnais
- COFOR81



# EPAGE du bassin *Viaur*

## Document(s) joint(s) :

Support de présentation à télécharger à l'adresse suivante : <https://www.epage-viaur.com/les-milieux-naturels/natura-2000/>

Liste des contrats Natura 2000 à retrouver à l'adresse suivante : <https://www.epage-viaur.com/les-milieux-naturels/natura-2000/>

Lien internet pour retrouver les actions de l'EPAGE Viaur : <https://www.epage-viaur.com/epage-viaur-smbv-viaur/que-faisons-nous/>

Lien pour retrouver le site internet du site Natura 2000 FR7301631 5 Vallées : <https://5vallees.n2000.fr/>

Lien internet pour retrouver la série de podcasts de l'EPAGE Viaur : <https://www.epage-viaur.com/sensibilisation-com-et-autres-projets/mieux-comprendre/>

Lien internet pour retrouver la vidéo sur le suivi des populations d'odonates – présentée en séance : <https://www.youtube.com/watch?v=e8RvoDLHPc8>

Lien internet pour retrouver la vidéo sur les herbiers aquatiques : <https://www.youtube.com/watch?v=8B2Rjo8d8R0>

## **Envoi du compte-rendu à l'ensemble de la liste des membres du COPIL.**



Cofinancé par  
l'Union européenne



## 1. Rappel sur l'évolution en matière d'animation du site FR7301631 et présentation du sous-territoire « Vallée du Viaur »

Support de présentation : diapositive 3

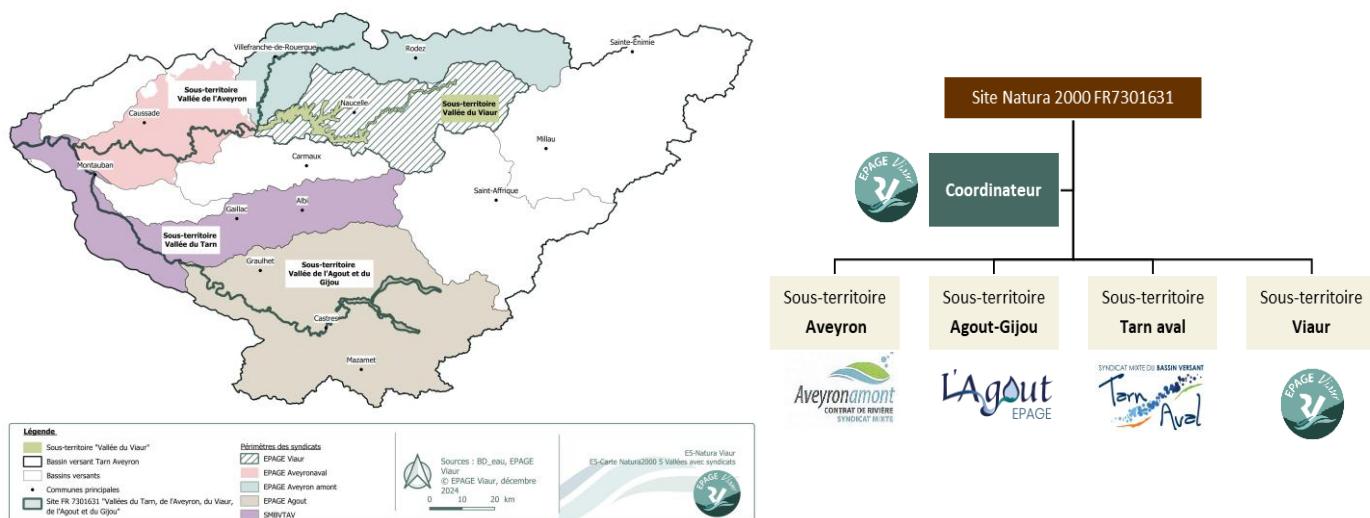
Depuis le 11 mars 2024, l'EPAGE Viaur assure le portage de l'animation du site FR 7301631 « Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou », plus communément appelé « 5 Vallées ». Le site 5 Vallée est composé de 4 sous-territoires :

- Le sous-territoire « Vallée de l'Aveyron »
- Le sous-territoire « Vallées de l'Agout et du Gijou »
- Le sous-territoire « Vallée du Tarn »
- Le sous-territoire « Vallée du Viaur »

Le portage de l'animation à l'échelle du site 5 Vallées ne peut être assuré que par une seule structure porteuse, donc une seule collectivité, qui fera le lien avec les structures porteuses de l'animation locale par sous-territoire. Ce fonctionnement permet une implication locale forte, ce qui est très important pour la Région Occitanie.

Compte tenu de l'étendue géographique de ce site, qui dépasse largement le bassin du Viaur, l'animation sera assurée localement par voie de convention avec l'ensemble des structures GEMAPI territorialement compétentes. Ainsi l'EPAGE Aveyron Amont et l'EPAGE Aveyron aval assurent l'animation du sous-territoire « Vallée de l'Aveyron », l'EPAGE Agout assure celle du sous-territoire « Vallées de l'Agout et du Gijou », le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Tarn Aval celle du sous-territoire « Vallée du Tarn » et enfin l'EPAGE Viaur celle du sous-territoire « Vallée du Viaur ».

Cette légitimité territoriale garantit à la fois une efficacité dans l'animation territoriale, mais aussi la mise en œuvre des documents d'objectifs (DOCOB) de chaque sous-territoire.



Il est précisé que cette organisation à l'échelle du site 5 Vallées découle des habitudes de travail déjà instaurées entre les syndicats de bassin au travers de l'Association des syndicats des bassins versant Tarn Aveyron.

**L'EPAGE Viaur assure donc l'animation sur le sous-territoire "Vallée du Viaur", ainsi que la coordination globale, en tant de chef de file, de l'animation à l'échelle de l'ensemble du site.** En

tant que coordinateur du site, l'EPAGE Viaur est l'interlocuteur direct avec l'autorité administrative, la région Occitanie.

## 2. Présentation du sous-territoire « Vallée du Viaur »

*Support de présentation : diapositive 4*

Le périmètre du sous-territoire vallée du Viaur présente une superficie d'environ 9300 ha. Il couvre trois départements : l'Aveyron, le Tarn et le Tarn-et-Garonne ; et 34 communes dont 26 en Aveyron, 7 dans le Tarn et 1 dans le Tarn-et-Garonne.

Le périmètre du sous-territoire se limite au lit mineur du Viaur depuis le barrage de Pont de Salars jusqu'à la confluence avec le Céor, pour s'étendre ensuite aux versants boisés entre Saint-Just-sur-Viaur et Laguépie où le Viaur conflue avec l'Aveyron. Le sous-territoire inclue également l'aval des bassins versants de certains affluents du Viaur comme le Lézert, le Liort, l'Escudelle, le Lieux de Villedieu, le Vayre, et le Jaoul.

Les enjeux du sous-territoire définis dans le document d'objectifs sont les suivants :

- Préservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaires
- Bon fonctionnement de la mosaïque agricole et pastorale favorable à la biodiversité
- Trame verte et bleue fonctionnelle
- Compatibilité des usages avec la préservation et la valorisation du site
- Compatibilité des projets d'aménagement hydraulique avec la préservation et la valorisation du site
- Bon fonctionnement et préservation de la biodiversité de la rivière Viaur et de ses affluents

Le sous-territoire Vallée du Viaur abrite

- **16 habitats d'intérêt communautaire** : des lances sèches, des pentes rocheuses, des prairies maigres de fauche et des habitats aquatiques comme les rivières, les herbiers aquatiques, les forêts alluviales et les mégaphorbiaies.
- **18 espèces animales d'intérêt communautaire** : la Moule perlière, l'Ecrevisse à pattes blanches, 3 espèces de poissons, la Loutre d'Europe, 5 espèces de chauves-souris, des coléoptères saproxylophages, une espèce de papillon et enfin 4 espèces d'odonates (*i.e.* libellules et demoiselles) dont la Cordulie splendide, le Gomphé de Graslin et la Cordulie à corps fin.

## 3. Bilan des actions sur la période 2025

Les actions réalisées au cours de l'année 2025 sont déclinées par types d'habitats représentatifs du sous-territoire Vallée du Viaur :

- Prairies et milieux ouverts
- Forêt
- Landes et falaises rocheuses
- Rivière
- Actions transversales à tous les habitats (évaluation du DOCOB, actions de sensibilisation et de communication, mise en œuvre du DOCOB...)

## A. Prairies et milieux ouverts

*Support de présentation : diapositives 6 à 8*

### Contractualisation agricole – PAEC 2025 Vallée du Viaur

<b>Correspondance fiches actions DOCOB</b>	A1, A2, A12 & E1
<b>Communes concernées par l'action</b>	Tayrac, La-Salvetat-Peyralès, Jouqueviel, Lunac, La Fouillade, Bor-et-Bar, Saint-André-de-Najac et Montirat

En 2025, il a été proposé d'ajouter le sous-territoire « Vallée du Viaur » au PAEC<sup>1</sup> en cours sur le bassin versant du Viaur pour la période 2023-2025.

Il est rappelé aux membres du COPIL que les MAEC<sup>2</sup> offrent aux agriculteurs un cadre volontaire et contractuel pour s'engager dans une gestion durable des milieux naturels. Sur le site Natura 2000, ces aides ciblent en priorité des parcelles accueillant des habitats sensibles ou des espèces d'intérêt communautaire<sup>3</sup>. En contrepartie du respect d'un cahier des charges sur cinq ans, les exploitant·e·s perçoivent une aide financière proportionnelle à la surface engagée et à la nature des mesures choisies. Les MAEC les plus courantes concernent la gestion agropastorale des prairies naturelles et humides, avec des objectifs clairs : maîtriser la pression de pâturage et réduire, voire supprimer, la fertilisation azotée.

Ce PAEC a été dimensionné à l'appui du bilan du PAEC 2017-2019 du site Natura 2000 sous territoire Vallée du Viaur, animé à l'époque par Rural Concept. Quatre mesures (MAEC) ont été proposées :

- Préservation des milieux humides ;
- Préservation des milieux humides et amélioration de la gestion par le pâturage ;
- Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage ;
- Maintien de l'ouverture des milieux.

En site Natura 2000, les PAEC sont ouverts au titre de l'enjeu Biodiversité, ce qui signifie que les mesures doivent contribuer à préserver des habitats et des espèces d'intérêt communautaires spécifiques. Dans notre cas, ce sont les prairies de fauche et l'Ecrevisse à pattes blanches. En effet le maintien de prairies extensives (pas de fertilisation minérale, pas d'utilisation de produits phytosanitaires...) contribue à la préservation de l'Ecrevisse à pattes blanches et de son habitat.

Les objectifs ciblés par ce PAEC sont :

- Le maintien des prairies maigres de fauche (6510)
- La préservation des populations d'Ecrevisses à pattes blanches et de leur habitat, en lien avec le maintien des prairies permanentes

<sup>1</sup> PAEC : Projet Agro-Environnemental et Climatique

<sup>2</sup> MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

<sup>3</sup> Espèce ou habitat d'intérêt communautaire : considérés comme en danger, vulnérable, rare ou endémique, ces espèces et habitats bénéficient de mesures de conservation et d'évaluations régulières, ce qui permet d'assurer ou de restaurer leur bon état de conservation. Ils figurent dans l'annexe II et/ou IV ou V de la Directive « Habitats, Faune, Flore » et à l'annexe I de la Directive « Oiseaux ».

L'animation de la contractualisation agricole, en partenariat avec l'Adasea d'Oc, a porté sur les actions suivantes :

- Elaboration du PAEC
- Recherche de nouveaux bénéficiaires potentiels et envoi d'un courrier d'information à destination des agriculteurs ayant contractualisé lors du précédent PAEC (2017-2019) et aux communes soit 30 exploitant·e·s et 26 communes
- Réunion collective d'information le 1<sup>er</sup> avril à Mirandol-Bourgnounac : présentation du dispositif, critères d'éligibilités, déroulement de l'animation. 15 personnes étaient présentes.
- Tenue de réunions de permanence individuelles (le 08/04/2025 à Mirandol-Bourgnounac, le 11/04/2025 à Jouqueviel et le 14/04/2025 à Saint-André-de-Najac) afin d'échanger avec les agriculteur·trices sur leurs pratiques, les parcelles concernées et vérification de certains critères d'éligibilité
- Visites de terrain sur toutes les parcelles de tous les contractants afin de vérifier les critères d'éligibilité liés à l'enjeu biodiversité (typologie d'habitat du 6510 notamment) et identification des pratiques
- Co-réalisation des diagnostics agro-environnementaux (partie agricole – Adasea d'Oc & partie écologique EPAGE Viaur)

Des difficultés ont été rencontrées :

- Périmètre du site : Le potentiel de contractualisation est limité à la partie aval du sous-territoire Natura 2000 Vallée du Viaur (des versants boisés de Saint-Juste-sur-Viaur jusqu'à Laguérie), de ce fait les exploitant·e·s sur les communes en amont du site (partie linéaire du cours d'eau de Pont-de-Salars jusqu'à Saint-Just-sur-Viaur) n'ont pu s'engager, en dépit de leur intérêt.
- Critères d'éligibilités plus contraignants que le PAEC précédent : Lors du précédent PAEC (2017-2019), les parcelles déclarées en prairies permanentes à la PAC étaient éligibles, à conditions qu'elles soient incluses dans le périmètre du site. Pour le PAEC 2025, ce critère de typologie de prairie déclarée à la PAC ne suffisait plus car il fallait en plus que les végétations des parcelles correspondent à celle de l'habitat d'intérêt communautaire des prairies maigres de fauche (6510). Ainsi une prairie permanente déclarée à la PAC mais dont la végétation ne correspond pas à celle des prairies maigres de fauche n'est pas éligible, réduisant considérablement le nombre de parcelles éligibles. La vérification de ce critère a été systématique lors des visites préalables à l'élaboration des contrats.
- Montant des mesures : Les aides financières de chaque mesures ayant été revues à la baisse, certain·e·s exploitant·e·s se sont désisté·e·s.

L'évolution des conditions d'accès au dispositif par rapport au précédent PAEC a nécessité un important travail de communication et d'explication.

**Le bilan de ce second PAEC se montre tout de même positif puisque 13 exploitant·e·s se sont engagé·e·s, pour 24 mesures contractualisées, 237,11ha et un montant total d'aides directes de 96 008,85€ mobilisé su 5 ans. Cette action a permis la remobilisation de l'animation locale et la reconnaissance de la structure porteuse de l'animation.**

La Région rappelle que la contractualisation agricole via les MAEC est un poste important dans l'animation d'un site Natura 2000. Le temps d'animation dédié à cette mission est conséquent car les agriculteurs sont accompagnés tout au long de la contractualisation que ce soit pour l'accompagnement et le montage administratif du contrat mais aussi pour sécuriser le contrat en cas de contrôle. Ce sont 37

jours de travail, soit 1/3 du temps d'animation du site, qui ont été nécessaires à la réalisation de cette mission.

Il est rappelé que la contractualisation agricole via les MAEC est un levier d'action essentiel dans la gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Elle permet un contact privilégié avec les agriculteurs·trices qui est souvent le point de départ vers la réalisation d'autres actions en faveur des milieux naturels. En complément et hors financement Natura 2000, deux exploitant·e·s sont accompagnés par l'EPAGE Viaur pour des projets d'aménagement de points d'abreuvement déplacés ainsi que de mise en défens des berges de leurs cours d'eau afin d'éviter la libre circulation des troupeaux dans l'eau. Ces travaux sont intégrés dans le cadre du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) de l'EPAGE Viaur.

Il a été souligné que la complexité administrative lié au montage du dossier peut aussi être responsable du faible nombre de contractants. Le rôle de l'animateur est bien d'accompagner les contractants du début à la fin du montage du dossier (rendez-vous individuel, vérification des critères d'éligibilité, montage du dossier, rédaction du plan de gestion...).

M. le maire de Saint-André-de-Najac, à la fois élu et agriculteur ayant contractualisé en 2017-2019 et en 2025, a attiré l'attention sur le fait que ces contrats sont un moyen de valoriser les bonnes pratiques existantes, d'autant plus sur des parcelles économiquement peu rentables (prairies de pente).

Enfin, il a été mis en avant que plusieurs petits cours d'eau souvent très peu accessibles en secteurs boisés et abritant des populations d'Ecrevisses à pattes blanches ne sont pas concernés par cette action. En effet, ils ne bénéficient pas directement du dispositif de contractualisation mais ils sont tout de même pris en compte car il a été fait le choix de permettre la contractualisation des parcelles de prairies permanentes dans le bassin versant direct de ces petits cours d'eau pour permettre la préservation des populations d'Ecrevisse et de leur habitat. Ce qui a permis la contractualisation de 3 exploitants sur les communes de Lunac, La Salvetat Peyrales et Lescure-Jaoul.

## B. Forêt

### Contrats forestier pour la préservation des boisements sénescents

*Support de présentation : diapositives 10 à 12*

<b>Correspondance fiches actions DOCOB</b>	A4 & E1
<b>Communes concernées par l'action</b>	Montirat, Saint-André-de-Najac, Bor-et-Bar, Camjac, Mirandol-Bourgnounac, Sauveterre-de-Rouergue & Quins

Note complémentaire au compte-rendu : Après vérification, la mesure F12i relève bien du contrat forestier et non du contrat ni-agricole ni-forestier.

Une rapide présentation de la mesure F12i – Dispositif favorisant le bois sénescant a été réalisée. Cette action consiste à favoriser le développement de bois sénescant en forêt, dans le but de préserver les espèces d'intérêt communautaire et leur habitat. Les espèces visées par cette mesure sont les coléoptères saproxyliques (Lucarne cerf-volant et le Grand capricorne) et les chauves-souris (Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Barbastelle d'Europe et le Murin à grandes oreilles). Les contrats portent sur des essences principales ou secondaires : en principe, les essences exotiques ou non représentatives du cortège de l'habitat ne pourront être contractualisées. Les propriétaires privés, les agriculteurs (si les

parcelles boisées ne sont pas déclarée à la PAC) et les communes peuvent établir ce genre de contrat. La durée de l'engagement est de 30 ans.

Les critères d'éligibilités sont les suivants :

- La ou les parcelles doivent être incluses dans le périmètre du site Natura 2000
- Les parcelles doivent être accessibles : pente inférieures à 70% et à une distance inférieure à 1000m d'une piste de débardage.
- Le boisement doit présenter des critères de sénescence (détermination à l'aide de protocoles approuvés)

Deux sous actions sont possibles pour cette mesure :

- Sous-action « Arbres sénescents disséminés » : porte sur un ou plusieurs arbres disséminés dans le peuplement ou plusieurs arbres regroupés en bosquet. Les arbres contractualisés ne devront faire l'objet d'aucune intervention sylvicole pendant toute la durée de l'engagement.
- Sous-action « îlot de sénescence » : elle vise à compléter la sous-action précédente en prenant en compte l'espace interstitiel entre les arbres. Aucune intervention sylvicole n'est permise à l'intérieur de l'ilot. La surface minimale de l'ilot est de 0,5ha.

Puisque les arbres contractés ne devront ni être coupés, ni déplacé pendant toute la durée du contrat, par mesure de sécurité, les arbres sélectionnés et l'ilot devront être situés à plus de 30m d'un chemin ouvert au public.

S'en est suivi une brève présentation de l'historique des contrats engagés dans le site. Au total entre 2019 et 2025 5 contrats ont été engagés pour 23ha de forêt et un montant total d'aide directe de 40 000€.

L'animation de ce volet est réalisée par l'EPAGE Viaur et Rural Concept.

En 2025, l'animation de cette action a consisté en la finalisation et le dépôt d'un contrat F12i sur les communes de Quins et de Sauveterre-de-Rouergue. Ce contrat avait été initié en 2022 par Rural Concept mais a été mis en attente avec les changements en matière d'animation du site (cf. paragraphe 1). En 2024, l'animatrice avait pris en compte tous les éléments constitutifs du dossier, les changements dans la valorisation de l'aide et échangé avec Rural Concept sur les modalités techniques et administratives dudit contrat.

En 2025, l'EPAGE Viaur et Rural Concept ont pris contact avec le propriétaire et échangé sur le projet (ajout de parcelles). Plusieurs visites de terrain ont été réalisée afin de monter le dossier, qui a été déposé en septembre 2025.

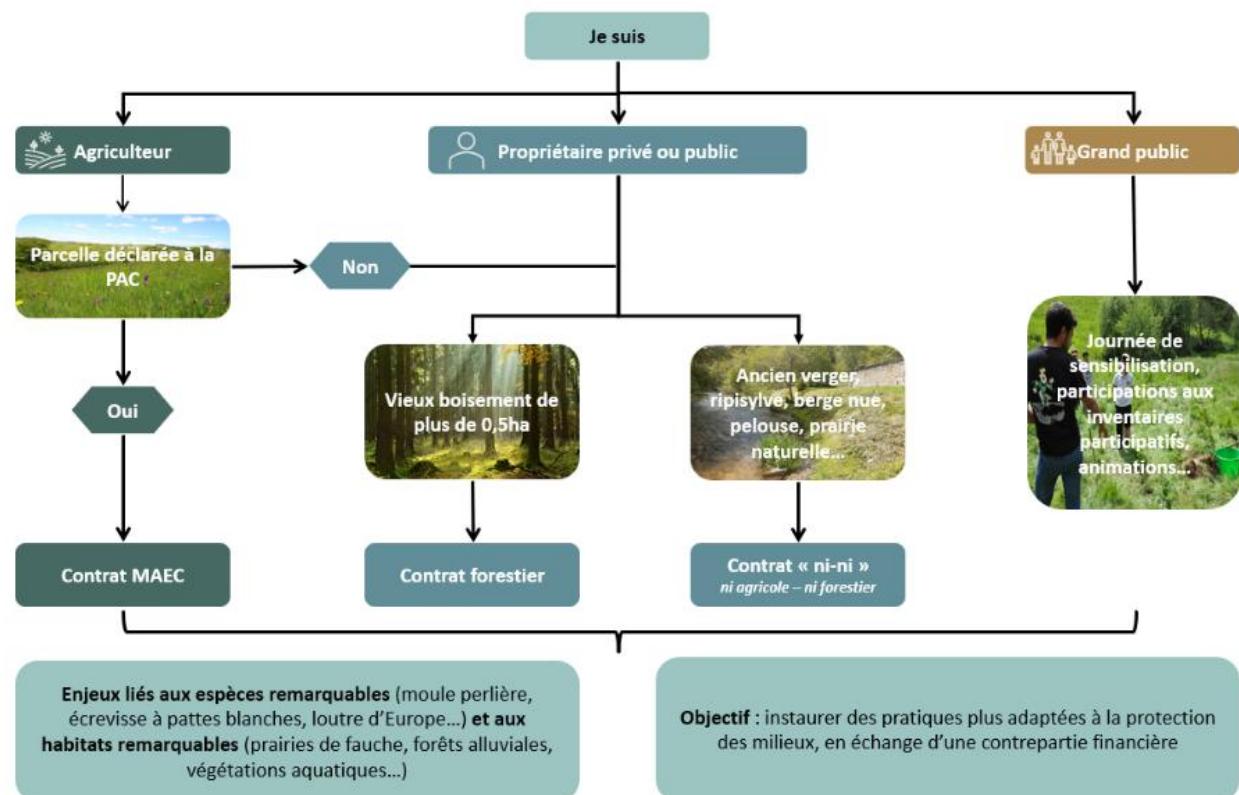
Il a été posé la question de la diffusion de l'information auprès des propriétaires/bénéficiaires potentiels. En 2019, Rural Concept avait envoyé une lettre d'information aux communes et les contrats ont été établis avec des propriétaires qui ont recontacté la structure animatrice du site à l'époque. Ce type d'opération est à renouveler périodiquement. A noter que le catalogue des contrats Natura 2000 étant très vaste et les possibilités d'actions multiples, ce travail de prospection est très difficile.

L'animatrice du site se tient à la disposition des collectivités pour présenter ce type d'outils lors de réunions ou bien pour réaliser des supports d'information. Les membres du COPIL soulignent l'importance de faire du lien avec les PLUi qui peuvent être un bon moyen de véhiculer l'information mais aussi de présenter les enjeux de conservation à l'échelle du site.

Les Conseil Départementaux précisent aux membres du COPIL qu'ils peuvent accompagner les collectivités vers l'acquisition foncière de parcelles forestières, qui peut être un autre levier d'action pour la préservation des boisements et des espèces qu'ils hébergent.

Il est conclu qu'une multitude d'actions peuvent faire l'objet d'un contrat dont les modalités de mise en œuvre sont adaptables aux enjeux (Liste consultable sur le site internet de l'EPAGE Viaur : <https://www.epage-viaur.com/les-milieux-naturels/natura-2000/>). L'animatrice se tient à la disposition des propriétaires et des collectivités pour échanger au cas par cas sur ce dispositif.

Un schéma de synthèse de la contractualisation est présenté ci-après.



Accompagnement au régime d'évaluation des incidences : travaux d'élargissement de la piste forestière de Jouqueviel

Support de présentation : diapositive 13

Correspondance fiche action DOCOB	E1
Communes concernées par l'action	Jouqueviel

L'animatrice a été contactée en début d'année par un habitant de la commune de Jouqueviel concernant des travaux d'élargissement de la piste forestière en vue des travaux d'exploitation forestière (prévus dans le Plan Simple de Gestion – PSG).

L'animatrice a porté à connaissance les enjeux liés aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire et a échangé avec les exploitants forestiers sur d'autres sujets tels que l'érosion et la gestion des rémanents de coupe. Cet échange a permis aux acteurs du territoire de se rencontrer et d'identifier la structure animatrice du site Natura 2000 pour le sous-territoire Vallée du Viaur.

Dans ce cas, seul le PSG est soumis à évaluation d'incidences et non les travaux réalisés dans le cadre de l'exploitation forestière du boisement soumis au PSG, ce qui peut expliquer que l'animatrice n'ait pas été prévenue par le porteur de projet.

En complément, il est rappelé aux membres du COPIL que le rôle de l'animateur Natura 2000 n'est pas de faire appliquer la réglementation liée à l'évaluation des incidences, cela relevant exclusivement du rôle des services de l'Etat. Le rôle de l'animateur est de porter à la connaissance du porteur de projet, les données disponibles et les enjeux liés aux espèces et aux habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000, mais ne doit pas rédiger le dossier d'évaluation des incidences.

### C. Landes et falaises rocheuses

*Support de présentation : diapositive 15*

<b>Correspondance fiche action DOCOB</b>	E1
<b>Communes concernées par l'action</b>	Jouqueviel

L'animatrice a été contactée par le gestionnaire en charge de travaux de rééquipement du site d'escalade du Roc du Gorb. Ceux-ci portent sur le remplacement de la main courante et de relais défectueux. Le porteur de projet souligne la volonté de ne pas dénaturer l'aspect naturel de la paroi et de limiter au maximum l'impact sur la biodiversité (pose de relais mats et non brillants pour limiter l'impact visuel...). Le porter à connaissance des enjeux a été réalisé et des mesures d'évitement ont été réalisées par le porteur de projet.

### D. Rivière

#### Suivi des populations d'Ecrevisses à pattes blanches sur le ruisseau de Planèzes

*Support de présentation : diapositives 17 et 18*

<b>Correspondance fiche action DOCOB</b>	C1
<b>Communes concernées par l'action</b>	Bor-et-Bar, Lescure-Jaoul & Lunac

Cette année, une vérification des données historiques d'Ecrevisses à pattes blanches a été réalisée par les animateurs sur le ruisseau de Planèzes. Cette étude fait suite à la rencontre de terrain en 2024 pour un accompagnement au régime d'évaluation des incidences sur un sentier de randonnée au bord de ce ruisseau abritant de l'Ecrevisse à pattes blanches (cf. COPIL 2024).

Jusqu'à présent, des populations d'écrevisses autochtones étaient connues sur la totalité du linéaire du ruisseau de Planèzes et de son affluent le ruisseau de Frayssinet (données OFB et EPAGE Viaur).

En 2025, les animateurs ont prospecté lors d'une nuit le ruisseau depuis sa confluence avec le Viaur, en remontant jusqu'à l'amont de la confluence avec le ruisseau de Frayssinet, soit une grande partie du linéaire concerné par le sentier de randonnée. Ainsi, il a été constaté les éléments suivants :

- L'aval du cours d'eau de Planèzes est colonisé par l'Ecrevisse de Californie, *Pacifastacus laniusculus* et de nombreux individus ont été contactés
- La cascade au niveau de la confluence entre les ruisseaux de Planèzes et de Frayssinet semble marquer la limite entre les Ecrevisses à pattes blanches et américaines.
- Aucune Ecrevisse à pattes blanches n'a été contactée sur le cours d'eau de Frayssinet. Toutefois seuls les 50 premiers mètres à partir de la confluence ont été prospectés et le cours d'eau est

très encaissé et végétalisé, ce qui rend la prospection très délicate. Tout ceci ne permet pas de conclure sur la présence ou l'absence de l'Ecrevisse sur cet affluent.

- Quelques individus d'Ecrevisses à pattes blanches ont été rencontrés sur le ruisseau de Planèzes (linéaire de 100m en amont de la cascade).

La présence avérée d'Ecrevisse de Californie sur l'aval du cours d'eau pose question sur le devenir des populations d'Ecrevisse à pattes blanches car la colonisation des cours d'eau par les d'écrevisses exogènes est une des principales causes de déclin de l'Ecrevisse à pattes blanches. Les Ecrevisses américaines, plus agressives, plus robustes et plus compétitives sont également porteuses saines d'une maladie nommée l'aphanomycose – ou « peste de l'écrevisse) qui est responsable de la disparition des populations d'Ecrevisses à pattes blanches.

Une actualisation des connaissances à l'amont du ruisseau de Planèzes, qui n'a pu être réalisée cette année, semble nécessaire afin d'affiner les connaissances actuelles sur les populations d'Ecrevisses à pattes blanches sur le ruisseau de Planèzes.

#### Suivi des populations d'odonates d'intérêt communautaire de la Vallée du Viaur

*Support de présentation : diapositives 19 et 20*

<b>Correspondance fiche action DOCOB</b>	C1
<b>Communes concernées par l'action</b>	Saint-André-de-Najac, Montirat, La-Salvetat-Peyralès, Jouqueviel, Mirandol-Bourgnounac & Pampelonne

Une vidéo de présentation du suivi des odonates d'intérêt communautaire de la Vallée du Viaur a été présentée aux membres du COPIL et soumis à validation. Celle-ci est disponible via le lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=e8RvoDLHPc8>

La vidéo, jugée très abordable et instructive a reçu l'approbation unanime des membres du COPIL.

L'ensemble du cortège d'odonates du Viaur, ce qui représente 13 espèces, est étudié afin d'avoir une vue d'ensemble des populations et de pouvoir mettre en perspectives la proportion d'exuvies<sup>4</sup> d'espèces d'intérêt communautaire.

Cette années les exuvies des trois espèces d'intérêt communautaire ciblées par le suivi, la Cordulie splendide (*Macromia splendens*), la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) et le Gomphé de Graslin (*Gomphus graslinii*) ont été contactées, montrant encore une fois la responsabilité du Viaur dans la préservation et la conservation de ces espèces.

Un bilan du suivi et les perspectives sont présentés en complément de la vidéo. Après six années de suivis, il est constaté une augmentation des effectifs d'exuvies récoltées de Cordulie splendide et de Cordulie à corps fin, tendance encourageante. Les effectifs d'exuvies de Gomphé de Graslin sont plus fluctuants et un tendance à la baisse est observée. Il est rappelé que la détermination du genre *Gomphus* est délicate (critères des crochets du masque notamment) et qu'au cours des années de suivi, plusieurs observateurs ont déterminé les exuvies. Ces deux facteurs peuvent expliquer en partie la fluctuation des effectifs pour cette espèce d'intérêt communautaire. Le Conservatoire d'Espaces Naturels complète

<sup>4</sup> Exuvie : mue imaginaire de la libellule lors de son passage de l'état larvaire à l'état adulte.

qu'un déclin généralisé du Gomphé de Graslin et des autres espèces du genre *Gomphus* est observé à l'échelle nationale, probablement expliqué par une résistance plus faible de ces espèces au changement climatique (assecs). La question de l'identification reste aussi un sujet à aborder et l'animatrice se rapprochera du CEN pour étayer ce point.

#### E. Actions transversales

Pour terminer le bilan de l'année, les actions concernant l'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaires sont présentées par type d'action :

- Sensibilisation et communication
- Procédure d'extension du périmètre
- Evaluation du Document d'Objectifs (DOCOB)
- Suivi de la mise en œuvre du DOCOB
- Animation du sous-territoire Vallée du Viaur et coordination du site 5 Vallées

#### Actions de communication et de sensibilisation

Support de présentation : diapositive 22

<b>Correspondance fiche action DOCOB</b>	E1
<b>Communes concernées par l'action de sensibilisation</b>	Bor-et-Bar, Jouqueviel, Montirat, Saint-André-de-Najac & Pampelonne

Les animateurs ont été sollicités par plusieurs organismes afin de réaliser des animations à destination du grand public :

- Trois balades natures à Bor-et-Bar les 18/06 - 25/06 et 02/07, sollicitation de la part de l'Office de Tourisme Ouest Aveyron : pour un nombre total de participant·e·s de 10 personnes
- Balade nature aux Infournats, sollicitation de la part de la CC Carmausin Ségala, organisée par l'Office de Tourisme du Carmausin Ségala et le Centre Social Carmausin Ségala (CASA) : 30 personnes présentes

Les thèmes abordés lors des balades natures sont les suivants et varient en fonction des interactions : politique Natura 2000, contexte biogéographique de la vallée du Viaur et mutation paysagères, biodiversité, espèces et habitats d'intérêt communautaire, suivis et études réalisés...

- Descente en canoë à la recherche des odonates du Viaur le 10/07, sollicitation de la part de l'Office de Tourisme Ouest Aveyron : 10 personnes - nombre de place limité à 10 car l'organisation d'une animation de ce type nécessite un encadrement par un professionnel
- Participation à l'animation de la Société Tarnaise des Sciences Naturelles (STS) sur les habitats d'intérêt communautaire et la Flore à Thuriès le 24/09, organisée par la CC Carmausin Ségala dans le cadre de leur Atlas de la Biodiversité intercomunale (ABiC) : 25 personnes présentes. L'animatrice a fait le lien avec la politique Natura 2000 et a présenté les enjeux de conservation du site.

Plusieurs supports de communication ont été réalisés cette année :

- Vidéo sur le suivi des odonates d'intérêt communautaire - présentée en séance : <https://www.youtube.com/watch?v=e8RvoDLHPc8>
- Podcast sur les odonates d'intérêt communautaire - en cours de finalisation
- Vidéo sur les herbiers aquatiques : <https://www.youtube.com/watch?v=8B2Rjo8d8R0>
- Mise à jour du site internet du site Natura 2000 5 Vallées (partie Viaur) : <https://5vallees.n2000.fr/>

### Procédure d'extension du périmètre

*Support de présentation : diapositive 23 à 25*

<b>Correspondance fiche action DOCOB</b>	C3
<b>Communes nouvellement concernées (potentiellement)</b>	Laparrouquil, trévien, Le Ségur, Monestiès, La Capelle-Bleys, Le Bas Ségala, castanet & Rieupeyroux

Il est rappelé que la procédure de modification du périmètre s'opère à l'échelle du site Natura 2000 5 Vallées. Ce qui explique la mise en attente du travail initié par Rural Concept en 2019.

Il est rappelé que la procédure de modification du périmètre s'opère à l'échelle du site Natura 2000 5 Vallées. Ce qui explique la mise en attente du travail initié par Rural Concept en 2019. En effet, cette procédure est unique et commune à tous les sous-territoires, qui doivent proposer en même temps leurs modifications. Pour ce faire, une méthode commune doit être instaurée.

La genèse de la modification du périmètre pour le sous-territoire Vallée du Viaur est rapidement énoncée (ajouts d'affluents du Viaur qui abritent des populations de Moule perlière et d'Ecrevisse à pattes blanches).

De plus, il a été proposé de réaliser des inventaires en 2025 sur la partie tarnaise du site, sur les bassins versants Lizert et du Candour (découverte d'une population d'Ecrevisse à pattes blanches sur un affluent en 2021). Les animateurs ont pu observer les habitats, les espèces d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces suivants : prairie maigre de fauche (6510), forêt alluviale (91E0), landes (4030), Loutre, Lucane cerf-volant et l'Ecrevisse à pattes blanches. A noter que ces enjeux sont cohérents avec ceux ayant justifié la désignation du site.

Un travail plus fin de cartographie du périmètre pour ces deux bassins versants reste à réaliser.

### Evaluation du DOCOB

*Support de présentation : diapositive 26 à 28*

<b>Correspondance fiche action DOCOB</b>	/
<b>Communes concernées par l'action</b>	Toutes les communes du site

Un rappel sur la méthodologie de l'évaluation des documents d'objectifs est présenté aux membres du COPIL. L'évaluation d'un DOCOB consiste en une analyse approfondie de l'état d'avancement des mesures de gestion sur plusieurs années et en une évaluation de la conduite de projet. La décision d'évaluer un DOCOB repose sur plusieurs critères comme son ancienneté, l'évolution des enjeux et des pressions sur le site, des éléments du DOCOB qui s'avèrent aujourd'hui limitants...

Cette évaluation permet donc :

- D'analyser le contenu du DOCOB
- De récapituler l'ensemble des actions mises en œuvre
- D'apprécier l'impact des mesures
- D'évaluer les évolutions sur site
- De formuler les enseignements de la gestion passée
- D'établir un bilan avec l'autorité administrative sur la qualité de la conduite de projet

L'objectif ici est bien de passer en revue tout ce qui a été fait sur le sous-territoire. Cette évaluation est indispensable et ses conclusions indiquent si le DOCOB a besoin d'une simple mise à jour de certains éléments, ou bien d'une révision complète.

Il est précisé que le site 5 Vallées ne dispose pas d'un DOCOB unique à l'échelle du site, mais bien d'un DOCOB par sous-territoire. L'évaluation de chaque DOCOB est réalisée par la structure animatrice de chaque sous-territoire. L'évaluation présentée dans ce COPIL est donc bien celle du DOCOB du sous-territoire Vallée du Viaur.

Avant de présenter les résultats de cette évaluation, il est rappelé en préambule, que le DOCOB a été validé en 2015. Depuis, les outils méthodologiques, les cahiers des charges et la connaissance ont évolué depuis sa rédaction. Le DOCOB du sous-territoire vallée du Viaur compile la connaissance disponible lors de sa rédaction. Etant un document vivant, il est normal de le faire évoluer en fonction de la connaissance nouvelle et des enseignements de la gestion passée.

Cependant, le contenu du DOCOB n'a pas empêché la mise en œuvre de l'animation du sous-territoire Vallée du Viaur depuis 2016.

Le travail d'évaluation a consisté en l'évaluation des éléments réglementaires qui composent un DOCOB à savoir :

- Un rapport de présentation qui présente l'état de conservation et les exigences écologiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (HEIC), la localisation cartographique des HEIC, les mesures et actions et enfin les activités humaines qui s'exercent sur le site au regard de leurs effets sur l'état de conservation des HEIC. Ce rapport est évalué comme étant incomplet
- Des objectifs de développement durable qui permettent d'assurer la conservation et/ou la restauration des HEIC en tenant compte des activités socio-économiques ainsi que des particularités locales. Dans leur définition actuelle, les objectifs du DOCOB ne correspondent pas tous à des objectifs de développement durable et doivent être reformulés
- Des mesures (fiches actions) qui permettent d'atteindre les objectifs. Celles-ci doivent être priorisées en fonction de l'état de conservation des HEIC. Les fiches actions sont présentes mais elles sont incomplètes. Leur contenu doit être revu en prenant en compte les retours d'expériences des différentes années d'animation du sous-territoire vallée du Viaur
- Une charte, qui pour le moment est absente pour le sous-territoire Vallée du Viaur
- Des cahiers des charges des contrats Natura 2000 prévus et des mesures contractuelles qui stipulent les objectifs poursuivis, le périmètre d'application, les HEIC ciblés et le montant de la contrepartie financière. Cette partie est manquante.
- Un suivi des mesures qui explicite les modalités de suivi ainsi que les méthodes de surveillance des HEIC et/ou les méthodes d'évaluation de leur état de conservation. Cette partie est manquante.

**Au regard de ces éléments, une révision du DOCOB semble être nécessaire.** Cependant, afin de rester cohérent entre la temporalité de la révision du DOCOB et de la modification du périmètre, il semble plus judicieux de procéder par étapes. L'animatrice propose aux membres du COPIL les étapes suivantes :

- 1- Une mise à jour opérationnelle du DOCOB à court terme (2026-2027) afin de pouvoir poursuivre l'animation du sous-territoire, en parallèle de la procédure de modification/extension du périmètre. Cette mise à jour opérationnelle concerne la modification et l'ajout de fiches actions, la mise à jour au format KitCarto de la cartographie des habitats et une mise à jour du Formulaire Standard de Données (FSD).
- 2- Une révision du DOCOB dans les années à venir et une fois la procédure de modification du périmètre stabilisée voire achevée. *Les éléments concernés par la révision sont synthétisés dans le document de séance.*

**Cette proposition pragmatique est validée par l'ensemble des membres du COPIL.**

## Mise à jour du DOCOB

*Support de présentation : diapositive 29*

<b>Correspondance fiche action DOCOB</b>	E1
<b>Communes concernées par l'action</b>	Toutes les communes du site

Une mise à jour de la fiche action C1 « Contribuer à une meilleure connaissance des espèces d'intérêt communautaire » est proposée et soumise à l'avis des membres du COPIL. Celle-ci permet l'ajout des espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats suivants : Ecrevisse à pattes blanches, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées, Murin de Berchstein. Deux sous-actions viennent compléter cette fiche action :

- C2-E « Améliorer les connaissances sur les populations de chiroptères d'intérêt communautaire »
- C2-5 « Améliorer les connaissances sur les populations d'Ecrevisses à pattes blanches »

L'objectif étant de pouvoir réaliser des inventaires sur les populations de chiroptères, en lien avec les contrats forestiers et pour lesquelles aucune action d'amélioration des connaissances n'a été réalisée depuis l'élaboration du DOCOB en 2015.

## La modification de la fiche action a été validée par le COPIL.

## Animation du sous-territoire Vallée du Viaur et coordination sur site 5 Vallées

*Support de présentation : diapositive 30*

<b>Correspondance fiche action DOCOB</b>	E1
<b>Communes concernées par l'action</b>	Toutes les communes du site

La mise en œuvre du DOCOB a été assurée tout au long de la période d'animation 2025 avec le suivi administratif du sous-territoire et la participation à des réunions techniques entre animateurs.trices. Le rôle de coordinateur de l'EPAGE Viaur à l'échelle du site 5 Vallées a impliqué, entre autres, la compilation des travaux sur la procédure d'extension du périmètre, la préparation des réunions techniques, des échanges réguliers avec la Région Occitanie pour la demande de financement 2025, la préparation des COPILS, ou encore l'établissement de la programmation 2026.

Un important travail de mise en cohérence avec d'autres programmes du territoire a été effectué sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) inclus dans le site Natura 2000 Vallée du Viaur avec le Conseil Départemental du Tarn pour les ENS de Thuriès et de Jouqueviel pour lesquels des conventions de partenariat CD81/EPAGE Viaur ont été signées. L'EPAGE Viaur a aussi réalisé un travail de mise en cohérence avec les Atlas de la Biodiversité Intercommunaux (ABiC) du Carmausin-Ségala, de Ouest Aveyron et de Pays Ségali (animé par l'EPAGE Viaur), en cours sur le bassin du Viaur et dans le périmètre du site Natura 2000.

La Région rappelle que la mise en cohérence de la politique Natura 2000 avec les autres politiques locales est essentielle car cette complémentarité des programmes permet d'actionner différents leviers, et de mettre en œuvre plus d'actions et de sensibiliser autrement. Il est donc important de consacrer du temps d'animation sur ce sujet.

### Synthèse et bilan de l'animation

*Support de présentation : diapositive 31*

<b>Correspondance fiche action DOCOB</b>	E1
<b>Communes concernées par l'action</b>	Toutes les communes du site

Le détail du nombre de jours d'animation et du volume financier du programme d'animation 2025 est présenté (cf. document de séance).

### 4. Programmation 2026

*Support de présentation : diapositives 32 et 33*

Les principales opérations prévues sur la période 2026 sont ensuite exposées au Comité de Pilotage. Les actions présentées sont les suivantes :

- Actions contractuelles :
  - o Suivi du PAEC 2025
  - o Réalisation d'un contrat forestier F12i – un propriétaire pressenti
- Suivis scientifiques et études :
  - o Poursuite des suivis des populations d'odonates avec le protocole SOGAP<sup>5</sup>,
  - o Actualisation des connaissances sur les populations de Moule perlière sur le Jaoul,
  - o Actualisation des données de populations d'Ecrevisses à pattes blanches et des fronts de colonisation des écrevisses exogènes (en lien avec la révision de l'état des lieux du SAGE<sup>6</sup> Viaur)
  - o Amélioration des connaissances sur les populations de chiroptères dans les versants boisés du site.
- Evaluation du DOCOB : consultation du Comité technique et scientifique puis intégration des résultats et finalisation du rapport
- Mise à jour du DOCOB : mise à jour de la cartographie des habitats, refonte des enjeux – objectifs et fiches actions, mise à jour de la fiche de synthèse (échelle site 5 Vallées) et de la Charte pour le sous-territoire vallée du Viaur
- Actions d'information et de sensibilisation :
  - o Organisation de manifestation grand public : 2 ½ journées prévues avec les Offices de Tourisme Centre Ouest Aveyron et Carmausin-Ségala ; reconduite de la descente en canoë sur la Viaur à la recherche des libellules d'intérêt communautaire
  - o Production de support audio-visuels
  - o Rédaction de la lettre d'information Natura 2000
  - o Poursuite de la série du livret des espèces emblématiques
  - o Réponse à des sollicitations diverses
- Mise en œuvre du DOCOB : gestion administrative du site et actions liées à l'organisation en « chef de file » (participation aux COPILs des sous-territoires, coordination inter-structure, échanges avec la Région, synthèse des programmes d'animation, préparation du COPIL plénier), mise en cohérence avec d'autres politiques du territoire (ENS, ABIC)

<sup>5</sup> SOGAP : Surveillance des Odonates Gomphidés et Anisoptères Prioritaires

<sup>6</sup> SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Il a été remarqué la nécessité de prévoir du temps d'animation afin de porter à connaissance la politique Natura 2000 aux nouveau élu·e·s suites aux élections municipales de 2026. L'animatrice se tient à la disposition des communes pour réaliser une intervention en conseil municipal et/ou pour transmettre des supports d'informations.

## 5. Informations au COPIL : Dotation aménités rurales

Un point d'information relatif à la dotation « aménités rurales » est proposé au COPIL, particulièrement à destination des représentant·e·s élu·e·s des collectivités.

Cette dotation est versée automatiquement aux communes éligibles (pas de démarche à effectuer), et calculée en fonction des surfaces communales couvertes par des aires protégées (site Natura 2000, Parcs Naturels, ...). Celle-ci est « noyée » dans la Dotation Générale de Fonctionnement et, de fait, souvent peu identifiées par les communes qui la perçoivent. Bien qu'elle ne soit pas fléchée et puisse donc être utilisée à la discrétion des communes bénéficiaires, il est pertinent que ce montant bénéficie à des opérations favorables à la biodiversité. A ce titre, elle peut venir compléter l'autofinancement d'un projet.

Le montant de la dotation attribuée à chaque commune est consultable via le portail de la Direction Générale des Collectivités Locales, accessibles via le lien suivant (choisir « dotation aménités rurales » dans la liste des dotations communales) :

[http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/dotations\\_en\\_ligne.php](http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/dotations_en_ligne.php)

La structure animatrice se propose d'informer les communes concernées et se tiendra disponible afin de répondre aux éventuelles demandes en matière d'accompagnement.

## Conclusions et questions diverses

*Support de présentation : diapositive 34*

L'ensemble des éléments de la présentation ayant été abordés, les échanges sont conclus par le rappel des actions engagées sur la période 2025 et prévues sur la période 2026 :

VOLET	Actions réalisées – 2025	Actions à prévoir- 2026
<b>Actions contractuelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MAEC : PAEC Viaur 2025</li> <li>« Ni-ni » : 1 contrat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi du PAEC en cours</li> <li>• « Ni-ni » : 1 contrat</li> </ul>
<b>Actions non contractuelles - Veille environnementale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux d'élargissement de la piste forestière à Jouqueviel</li> <li>Travaux de rééquipement du Roc du Gorb</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement de la commune de Bor-et-Bar vis-à-vis du seuil de la Souleyerie (évaluation des incidences)</li> <li>• En fonction des besoins</li> </ul>
<b>Actions d'information, communication, sensibilisation et formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Balades natures à Bor-et-Bar (3)</li> <li>Descente en canoë à la recherche des libellules du Viaur</li> <li>Animation nature aux Infournats</li> <li>Balade sur les habitats d'intérêt communautaire et la flore à Thuriès</li> <li>Vidéo et podcast sur les odonates d'intérêt communautaire</li> <li>Mise à jour du site internet Natura 2000 5 Vallées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de manifestations grand public</li> <li>• Production de supports audio-visuels</li> <li>• Livret espèce emblématique (poursuite de la série)</li> <li>• Rédaction de la lettre d'information</li> <li>• Fiche de synthèse Natura 2000 pour les communes et Communautés de Communes concernées par le sous-territoire Vallée du Viaur</li> <li>• Mise à jour du site internet</li> </ul>
<b>Suivi et études</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi Odonates</li> <li>• Suivi Ecrevisses à pattes blanches sur le ruisseau de Planèzes</li> <li>• Inventaires et prospection complémentaire à l'extérieur du périmètre en vue d'une extension : vallées du Candour et du Lizert</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi Odonates</li> <li>• Amélioration des connaissances sur la Moule perlière</li> <li>• Actualisation des données Ecrevisse à pattes blanches et écrevisses exogènes</li> <li>• Amélioration des connaissances sur les chiroptères</li> </ul>
<b>Evaluation DOCOB</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Synthèse de l'évaluation</li> <li>Production des principaux rendus</li> <li>Rédaction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation auprès du comité technique et scientifique</li> <li>• Finalisation de la rédaction (inclusion des réponses)</li> </ul>
<b>Mise à jour du DOCOB</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à jour de la fiche action C1</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compilation des travaux sur la modification du périmètre</li> <li>• Mise à jour de la cartographie des habitats au format « Kit carto »</li> <li>• Mise à jour des enjeux, des objectifs et des fiches action</li> </ul>
<b>Mise en œuvre du DOCOB</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion administrative</li> <li>Mise en cohérence avec d'autres programmes sur le territoire : ENS, ABiC PSC, OAC &amp; 3CS</li> <li>Participation à la vie en réseau : séminaire régional, rencontre territoriale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion administrative</li> <li>• COPIL plénier</li> <li>• Convention triennale</li> <li>• Mise en cohérence avec d'autres programmes sur le territoire : ENS, ABiC PSC, OAC &amp; 3CS</li> <li>• Extension du périmètre : coordination à l'échelle 5 Vallées</li> </ul>